



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	26	24

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2018

dont 5 pouvoirs

Date de la convocation :

15/10/2018

Date d'affichage compte rendu :

25/10/2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-trois octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves SALANAVE-PÉHÉ, Maire,

Présents : M.M. SALANAVE-PÉHÉ Y., TUHEIL M., MUCHADA P., SALIOU M., TRAUCOU P., PIETS A., LAPORTE-FRAY G., GOUDICQ L., OULD-AKLOUCHE M., GENNEVOIS P., SABY-MAUBESY T., NOURY J.L., CAUHAPÉ T.,
Mmes ZANOTA G., CAZAUX Y., MATA-CIAMPOLI D., CABOS J., PEYROUS V., GAILLOT C.

Absents :

- Mme UZABIAGA Sylvie
- Mme BROUCARET Georgette
- Mme REMY Véronique
- Mme SABY-MAUBESY Nadia
- Mme BLANCHARD Laurence
- Mme BONNET Lise
- Mme LOSSIER Sarah

Pouvoirs donnés :

- | | | |
|--------------------------|---|------------------------|
| - Mme UZABIAGA Sylvie | à | M. le Maire |
| - Mme BLANCHARD Laurence | à | M. TRAUCOU Pierre |
| - Mme REMY Véronique | à | M. SALIOU Marcel |
| - Mme BONNET Lise | à | Mme GAILLOT Christelle |
| - Mme LOSSIER Sarah | à | Mme ZANOTA Geneviève |

Secrétaire de séance : Mme Christelle GAILLOT

Objet : Modification du PLU – nouvel élément à modifier –

N° 83/2018

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'essence de la modification du Plan Local d'Urbanisme.

Cette procédure est lancée pour permettre l'installation d'une activité touristique au quartier Candeloup (projet Van Bekkum) ainsi que pour autoriser la construction d'annexes et d'extensions dans les zones Agricoles ou Naturelles du PLU.

.../...

Suite à d'autres demandes reçues pendant la constitution du dossier, il a été décidé d'ajouter à la modification en cours, la possibilité de création d'un chenil au chemin Estreboou ainsi que la possibilité de rendre constructibles des granges présentant un caractère architectural notable.

Aussi, le Maire propose d'ajouter un nouvel élément à la modification en cours.

Il s'agit d'assouplir le règlement de la zone 1AU, notamment le secteur 1AUo. En effet, il est précisé dans ce secteur que seule une opération d'ensemble peut permettre l'urbanisation des terrains.

Après avoir reçu plusieurs demandes d'administrés qui souhaitent urbaniser leur terrain, mais qui sont bloqués par cette écriture contraignante du PLU, il est proposé de modifier l'écriture du règlement de la zone, de façon à permettre aux administrés d'urbaniser leur terrain sur des périodes différentes, mais en imposant le respect de l'orientation d'aménagement définie en 2013.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré :

- Décide d'ajouter ce point à la modification du PLU.
- Charge le Maire de procéder à toutes les formalités administratives

**Pour Extrait Certifié Conforme et Exécutoire par le Maire
sous sa responsabilité conformément à la réglementation
sur les dispositions de publicité et de notification.**

Le Maire,


Yves SALANAVE-PÉHÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 29/10/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 29/10/2018